

Questions au Feuilleton

LA SDICC—LE FILM «OUT OF THE BLUE»

Question n° 1324—**M. Friesen**:

1. a) Quel était le coût prévu et quel a été le coût définitif du film *Out of the Blue*, b) combien a-t-il coûté à la SDICC?
2. Combien de personnes ont éventuellement été embauchées pour ce film sans avoir signé de contrat syndical, b) combien de non-Canadiens, sans permis de travail du ministère de l'Emploi et de l'Immigration, ont été embauchés?
3. a) Qui était le premier réalisateur du film, b) a-t-il (elle) été congédié(e) en faveur de M. Dennis Harper et, dans l'affirmative, pourquoi?
4. Le film doit-il être reconnu comme un film canadien et, dans l'affirmative, pourquoi?

L'hon. Francis Fox (ministre des Communications):

1. a) L'offre initiale faite aux investisseurs par les producteurs (25 juillet 1979) montrait un budget de \$2,199,418.
b) Réponse ailleurs.
2. a) b) Le Bureau d'émission des visas des films n'a pas accès à ce genre de renseignements.
3. a) M. Leonard Yakir.
b) Voir 2a) ci-dessus.
4. Oui.
 - a) Les producteurs sont canadiens.
 - b) Un total de six unités de production ont été acquises pour les principaux responsables des aspects artistiques du film.
 - c) En dehors de la rémunération versée ou due aux producteurs ou aux principaux responsables des aspects artistiques du film, et celle versée pour le développement et la mise au point finale du film, au moins 75 p. 100 du total des rémunérations versées ou dues dans le cadre du film étaient destinées à des Canadiens.
 - d) Au moins 75 p. 100 du total des dépenses engagées pour le développement et la mise au point finale du film l'ont été pour des services fournis au Canada.

En ce qui concerne la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne:

1. a) Réponse ailleurs.
b) Aucune.
- 2, 3 et 4. Réponse ailleurs.

LA GRC—LA COMMISSION D'ENQUÊTE

Question n° 1329—**M. MacKay**:

Au cours des années financières a) 1977-1978, b) 1978-1979, c) 1979-1980, quels honoraires quotidiens ont été versés aux avocats de la Commission d'enquête sur certaines activités de la Gendarmerie royale du Canada?

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le premier avocat de la Commission d'enquête sur certaines activités de la Gendarmerie royale du Canada était payé au taux de

- a) \$100 l'heure;
- b) \$100 l'heure;
- c) \$100 l'heure.

LA MINE DE CHARBON DONKIN

Question n° 1434—**M. Crosby**:

1. A-t-on proposé au gouvernement de la Nouvelle-Écosse de contribuer à l'exploitation de la mine de charbon Donkin du Cap-Breton, directement ou par l'entremise de la Société de développement du Cap-Breton si les résultats des travaux d'exploration sont positifs et, dans l'affirmative, quelle était la proposition?
2. Le gouvernement a-t-il réservé des crédits pour l'exploitation de la mine pour les années financières à venir et, dans l'affirmative, de quel montant?
3. Quels fonctionnaires fédéraux sont chargés des négociations entre le gouvernement et celui de la Nouvelle-Écosse relativement à la mine?
4. Un rapport a-t-il été présenté au gouvernement ou à l'un de ses organismes sur l'aspect économique de l'exploitation de la mine et, dans l'affirmative, était-il pour ou contre l'exploitation?

L'hon. Pierre De Bané (ministre de l'Expansion économique régionale): Voici la réponse du ministère de l'Expansion économique régionale: 1. Il est difficile de dire si la proposition relative à l'exploitation de la mine de charbon Donkin du Cap-Breton a été faite au gouvernement de la Nouvelle-Écosse ou si elle a été présentée par ce dernier. Toutefois, le public sait que la proposition suivante a fait l'objet de discussions: l'exploitation de la mine Donkin par une société distincte ayant comme actionnaires la Consolidation Coal Company des États-Unis, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse et la Société de développement du Cap-Breton (Devco); l'Alberta a manifesté un certain intérêt face à ce projet.

2. Non.

3. La responsabilité de l'exploitation du charbon au Cap-Breton relève habituellement du président de la Société de développement du Cap-Breton. La Devco et la province de la Nouvelle-Écosse n'ont pas entamé de négociations en tant que telles au sujet de la partie 1 susmentionnée.

4. Plusieurs études sur l'aspect économique de l'exploitation de la mine Donkin ont été entreprises. Des analyses ont également été effectuées quant au moment le plus approprié d'entamer l'exploitation de la mine Donkin.

LA SUBVENTION À LA CONSTRUCTION DES NAVIRES

Question n° 1529—**M. Mazankowski**:

1. Le gouvernement a-t-il réduit de 20 à 9 p. 100 la subvention à la construction accordée aux chantiers navals du Canada et, le cas échéant, pourquoi?

2. A combien le gouvernement estime-t-il le nombre d'emplois perdus, par province, suite à cette décision?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): En ce qui concerne le ministère de l'Industrie et du Commerce: 1. Oui. Quant aux demandes reçues jusqu'au 30 juin 1980, le taux de subvention était de 20 p. 100. Pour ce qui est des demandes reçues après cette date, le taux est 9 p. 100. Ce changement est conforme à une annonce faite par le gouvernement précédent en décembre 1979. Il a été confirmé par le présent gouvernement sous réserve que des consultations aient lieu entre une équipe gouvernementale, d'une part, et l'industrie, les syndicats et les provinces de l'autre, avant d'en arriver à une décision sur la politique future de l'industrie de la construction des navires. Ces consultations se tiennent présentement.